

RESUME CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 février 2020

République Française Département de Seine Maritime Canton de Criquetot l'esneval Commune de Hermeville	L'an deux mil vingt et un , MARDI 16 FEVRIER à 19h00 Les membres composant le conseil municipal de Hermeville sous la présidence de Mr Daniel LEMESLE, Maire de Hermeville étaient présents : Mme Nadia COIGNET, 1ère Adjointe, Mr LHEUREUX Laurent , 2e adjoint, Benjamin CAMAILLE, , Mr QUAVALIER Jérôme, , Mme VASSET CHRISTELLE, Mme HENRY Maryline, Mme HERRENSCHMIDT Catherine, Mme LEGRAND Maryline, Mr LOTHON Max, Mr VASSET Jean Paul Christelle VASSET a été nommée secrétaire de séance.
En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11	
Date convocation : 8 février 2021	

Après lecture du procès verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDEES

Le Conseil municipal décide de reconduire les subventions communales

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taxes communales

MASQUES DE PROTECTION COVID-19 - FINANCEMENT - CONVENTION - SIGNATURE - AUTORISATION

Afin de protéger la population et les agents publics des collectivités des risques de contamination par le coronavirus, la communauté urbaine a lancé dès le 15 avril une procédure d'achat groupé de masques de protection pour les communes qui le souhaitent. Les premières livraisons ont eu lieu début mai 2020.

La commune a reçu 1000 masques chirurgicaux lavables adulte, pour un coût total d'achat TTC de **3 165 €**. Après déduction de la subvention Fond de solidarité Européen , le reste à charge pour la commune est de **633 €**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'autoriser Mr le Maire** à signer la convention de partenariat avec la Communauté urbaine dans le cadre du financement FSE.
- **De verser** au bénéfice de la Communauté urbaine sa contribution financière d'un montant de **633 €** conformément à la convention de partenariat

ACHAT TRACTEUR ET BALAYEUSE

Après avoir délibéré, Le conseil municipal décide d 'acquérir du matériel pour la commune et choisit les devis suivants :

- TRACTEUR KIOTI, entreprise SIMON soit 35 949.60 euros TTC
- BALAYEUSE, entreprise SIMON Soit 2 850,00 euros TTC
- délègue Mr le Maire pour une demande de subvention et pour la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

TRAVAUX MAIRIE : GARAGE ET CLOTURE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refaire la clôture autour de la mairie et de fermer le préau pour en faire un garage, choisit les devis suivants :

- clôture mairie, entreprise CSTP 4 662.84 euros HT et 5 595.41 euros TTC
- fermeture préau en garage, entreprise BUREY 5 130,00 euros HT et 6 156,00 euros TTC
- remise en état mur en brique 992 euros ht et 1190.40 euros ttc

délègue Mr le Maire pour une demande de subvention, pour la signature du devis et inscrit les travaux en section investissement

DEVIS ENTRETIEN PELOUSE

le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de PAYSAGE DE LA LEZARDE concernant la tonte des pelouses de la commune ainsi que le devis de la taille des haies du cimetière, et délègue Mr le Maire pour la signature des devis

CONVENTION NIDS DE GUEPES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer une convention avec **GUEPES A TOUT PRIIS DU HAVRE** afin que la commune s'engage à prendre en charge le coût des interventions pour la destruction de nids de guêpes dans les habitations et jardins privés à hauteur de **50 euros**, le solde sera à acquitter par le particulier.

Exceptionnellement une aide 100 euros sera attribuée pour les gros nids (frelons asiatiques) , le solde restera à la charge du particulier . En cas de non présence d'un nid, le coût sera facturé entièrement au particulier. Mr le Maire est délégué pour la signature de la convention.

PLUI (PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL) Le HAVRE SEINE METROPLE

Mr le Maire informe qu'en décembre 2020, les maires réunis en conférence intercommunale ont affirmé l'intention de la Communauté Urbaine d'engager l'élaboration du PLUI. Ce projet de territoire se répartit de 2021 à 2025. IL est demandé au conseil un délégué et un suppléant. Après délibération, le conseil municipal approuve les candidatures suivantes

- Mr Daniel LEMESLE délégué
- Mme Christelle VASSET suppléant

QUESTIONS DIVERSES

- il est présenté les travaux de voirie 2021/2026 effectués par la CU
- Mr le Maire présente au conseil une demande pour l'implantation d'un distributeur à pizza, place de l'église, le conseil municipal souhaite réfléchir et donnera sa réponse au prochain conseil
- Une association "Nucléaire" demande l'autorisation d'utiliser la salle en aout avec au moins 5 à 30 personnes. Après avoir concertation, le conseil municipal refuse au vue des mesures sanitaires gouvernementales
- formation élus à la gestion des incivilités proposée par la gendarmerie : Mr LHEUREUX souhaite y assister
- il serait à prévoir une DECI (protection extérieure contre l'Incendie)
- l'évaluation des risques pour la commune est à étudier
- PCS du 28 JANVIER : Mr LHEUREUX fait le compte rendu, quelques améliorations seront à effectuer
- les élections cantonales et régionales sont prévues le 13 et 20 juin 2021